

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre
Le mardi vingt-six mars
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le vendredi 15 mars 2024

Présents : M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Laurent MOREAU, Mme Michelle MOREL, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE

Absents : Mme Frédérique GODARD, Mme Daria PIEKARCZYK

Secrétaire de séance : Mme Michelle MOREL

007/2024 – PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL Rue Alpinien Bourdeau – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR, FONDS VERT CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la HAUTE-VIENNE

Suite à un réajustement des coûts, Le Maire présente de nouveau au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal, rue Alpinien Bourdeau.

La réflexion reste identique concernant la mise en valeur de ce bâtiment inoccupé, situé dans le centre-bourg, de la manière suivante :

Au rez-de-chaussée

Des wc publics

Des halles couvertes

Un bureau dédié aux permanences des services publics

Une salle des associations

Un appartement dit « de secours » (ex. : relogement de familles suite à un incendie)

Au 1^{er} étage

Une salle des associations avec terrasse couverte

Une salle de coworking

Le 1^{er} étage de l'appartement

À l'arrière du bâtiment

Un parking aménagé

Le coût prévisionnel du projet s'élève à **1 396 365 € H.T** soit **1 677 038 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1) Approuve le projet ci-dessus désigné

2) Sollicite l'attribution d'aides financières auprès :

De l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et également au titre du dispositif Fonds Vert (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux / transition écologique)

Accusé de réception en préfecture

087-218704609-20240326-1007-DE Conseil Départemental de la Haute-Vienne (programmation 2024)

Reçu le 28/03/2024

- 3) Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024
- 4) Dit que le coût de ce projet sera financé en partie par des emprunts et par les fonds propres de la commune ainsi que par le biais des aides demandées.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

